

Le 16/03/2021

Compléments sur les mesures prises par le pétitionnaire en faveur de la biodiversité:

Le porteur du projet s'engage à prendre les mesures adéquates, définies comme suit :

- un accompagnement par un écologue en amont et sur le chantier, MDP consulting,
- avec un suivi post-chantier sur la remise en état et la revégétalisation par MDP consulting et la réalisation d'actions correctives adaptées le cas échéant,
- et une mesure de gestion en faveur de l'habitat "landes à rhododendron" dans l'objectif d'absence de perte nette de biodiversité (Contact envisagé avec le Conservatoire des espaces naturels de l'Isère). Pour ce type de milieu, il est souvent préconisé de maintenir les habitants de rhododendron « ouvert en mosaïque » avec du broyage sélectif complété par du pâturage. Il faudra définir la zone (0.9ha) sur la station, le plan de gestion d'ouverture, exporter le broya et faire un convention de pâturage avec un acteur local."